



COMMUNE DE BOHARS

Demande de permis de construire Avis de monsieur le Maire au nom de la commune

◆ DEMANDEUR :

NOM et Prénom (ou raison sociale) :

CHU de BREST représenté par madame Florence Favel Feuillade

Adresse :

**2 AVENUE FOCH
29200 BREST**

N° enregistrement : **N°PC 029 011 23 00004**

Date du dépôt : **21/02/2023**

Nature des travaux : reconstruction de l'hôpital psychiatrique

◆ TERRAIN :

Section cadastrale et numéro de parcelle : AE 122

Adresse : 22 route de Ploudalmezeau

Superficie : 216 194 m²

A : NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

Ce terrain est soumis aux dispositions du PLU.

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 20 janvier 2014, mis en compatibilité les 28 avril 2016, 16 décembre 2016 et 11 décembre 2017, mis à jour les 19 décembre 2014, 19 mai 2016, 27 septembre 2016, 28 octobre 2016, 05 janvier 2017, 17 mars 2017, 22 février 2018, 29 mai 2018, 21 septembre 2018, 18 mars 2019, 5 juillet 2019, 21 octobre 2019, 5 octobre 2020 et 8 juin 2021, modifié les 12 décembre 2014, 13 octobre 2015, 11 décembre 2015, 16 décembre 2016, 30 mars 2018, 26 avril 2019, 24 janvier 2020, 29 juin 2021, 25 mars 2022 et 9 décembre 2022,

[Dispositions générales](#) & [Lexique](#)

Orientations d'Aménagement et de Programmation : [Habitat](#), [Transports et Déplacement](#), [Environnement](#)

Zonage N

Zonage UP

Zonage US

Dispositions générales & lexique du règlement

B : NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES APPLICABLES AU TERRAIN

AS1 : Conservation des eaux potables et minérales : Prise d'eau de Kerléguer périmètre P1

T4 : Relations aériennes : servitude de balisage

T5 : Servitude aéronautique de dégagement (protection)

C : OBSERVATIONS - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES - FISCALITE

Emplacement réservé n°016 pour aménagement de carrefour au bénéfice de Brest métropole

Interdiction d'accès sur voie

Interdiction d'accès sur voie (Rue du Tromeur)

Recul par rapport à la route départementale (35m)

Canalisations eau potable

Canalisations eaux pluviales réseau séparatif

Droit de préemption urbain simple au bénéfice de Brest métropole applicable suite à la délibération du conseil de métropole du 26 avril 2019

Secteur affecté par le bruit (transports terrestres)

Zonage d'assainissement collectif

Zone D du Plan d'Exposition aux bruits de l'aérodrome de Brest-Guipavas. Arrêté préfectoral du 05/01/2006

Taxe d'aménagement au taux de 3% pour la part intercommunale

Redevance d'Archéologie Préventive

◆ EQUIPEMENTS PUBLICS :

RESEAUX	Desserte	Desservi : Capacité			Vers le
		Bonne	Insuffisante	Mauvaise	
Eau potable		X			
Eaux pluviales			X		
Eaux usées		X			
Electricité			X		
Voirie		X			

◆ OBSERVATIONS GENERALES :

RESERVES : néant

◆ AVIS DE MONSIEUR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE :

FAVORABLE

La présente demande est transmise au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Pour le maire,
Par délégation,